

## **Rapport de la Commission des Investissements chargé d'étudier le préavis 23-2023-DISREN « Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus »**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des investissements (Colnv) s'est réunie le mercredi 25 janvier 2023 à 18h dans les locaux de la Région de Nyon afin de discuter du Préavis 23-2023-DISREN. Tous les membres étaient présents à l'exception de Madame Corinne Besson qui était excusée. Messieurs Frédéric Mani, président de la Région de Nyon, Gérard Produit, responsable politique de la mobilité et Madame Emilie Bassetto, déléguée à la mobilité étaient également présents. La Colnv les remercie pour les informations fournies et pour la discussion constructive qui s'en est suivie. Par ailleurs, la première partie de la séance eut lieu en présence de la commission *ad hoc* chargée d'étudier le préavis. Dans un deuxième temps, les deux commissions ont délibéré séparément.

### **Préambule**

Afin d'améliorer sa politique de mobilité douce et de se conformer aux exigences fédérales en matière d'égalité, la Ville de Coppet a décidé de procéder au réaménagement d'un axe particulièrement fréquenté, aux abords du Collège des Rojalets. Cette zone est pour l'instant inadaptée à la circulation en modes doux et l'arrêt de bus non conforme aux normes de la Loi sur l'égalité pour les handicapés.

La Ville de Coppet a effectué une demande de soutien à la Région par le biais du fonds DISREN. La commission des investissements s'est par conséquent réunie, comme pour chaque préavis concernant une demande de subvention par le fonds DISREN, afin d'étudier la pertinence d'un tel soutien. Ce raisonnement a été conduit à la fois sous le prisme de l'utilité à l'échelle régionale, du calcul équitable de la répartition des coûts entre les différents cercles, et de l'état actuel des finances régionales. En outre, le réaménagement faisant partie des mesures du projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération, il bénéficie également d'un soutien fédéral et cantonal.

### **Discussion**

En premier lieu, la commission a largement discuté d'un point qui revient systématiquement lorsqu'un préavis visant une demande de crédit par le fonds DISREN est déposé : le modèle utilisé pour déterminer la part du financement régional. La répartition financière suit un modèle empirique, et il semble important que cette pratique soit modifiée. Il ne s'agit aucunement d'affirmer que la clé de répartition retenue en l'espèce est arbitraire, mais de constater qu'elle ne s'appuie pour l'instant sur aucun document interne qui fixerait avec précision les critères applicables pour ladite répartition. La commission estime donc qu'il est

important d'accélérer le processus d'adoption de ce document, afin que les prochains préavis portant sur un objet similaire reposent sur une base plus solide.

Aussi, le mécanisme de répartition des cercles laisse une impression un peu frustrante, tant il semble qu'au sein du cercle solidaire A, certaines communes bénéficient bien plus directement du réaménagement que d'autres. Ainsi, pour prendre un exemple concret, il peut paraître un peu étrange que Gland soit dans le même cercle que Founex. Dans de futurs préavis similaires, la commission pose la question de la pertinence de deux cercles solidaires, afin que la participation financière de chaque commune soit plus fidèlement corrélée au bénéfice que cette dernière tire du projet.

Enfin, et même si cela n'a pas d'impact direct sur les finances régionales mais bien sur la part à charge de la commune de Coppet, la commission estime qu'une approche pour un soutien financier auprès de certaines communes (Commugny, Crans et Bogis-Bossey) qui bénéficient de l'aménagement sans être membres du DISREN serait légitime.

## **Conclusions**

La commission unanime estime que le préavis remplit les conditions pour l'octroi d'un crédit DISREN.

En outre, la commission fait la demande que le Comité de Direction fasse preuve de célérité dans l'élaboration d'un document qui servira de canevas stable pour calculer la part de financement régional et abandonner le modèle empirique employé jusqu'ici.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des investissements recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 23-2023-DISREN du Comité de Direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 75'273 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.
2. d'imputer le montant total de CHF 75'273 (TTC) sur le compte DISREN 140.3185.

Nyon, le 5 février 2023

La commission :

Danielle Collomb  
Pascal Colombo  
Claude Farine  
Frédéric Guilloud  
Antoine Nicolas  
Vadim Rochat (rapporteur)

